



Chômage et travailleur indépendant

Par **paris19**, le **02/02/2009** à **10:03**

Bonjour,
Je suis actuellement inscrite en tant que demandeur d'emploi mais également en train d'effectuer les démarches pour devenir travailleur indépendant (consultante).
Ma question est simple : puis je déjà déposer mes statuts tout en conservant mon statut 'demandeur d'emploi" (et donc sans passer de ce statut au statut créateur d'entreprise vis à vis de l'anpe) et commencer à facturer certains clients (que j'ai) et si oui dans quelle proportion ?
Merci par avance de votre réponse.
Bonne journée
Mme Gauthier

Par **virtualce**, le **03/02/2009** à **20:17**

Bonjour,
Il existe un nouveau statut depuis le 1er janvier 2009 : L'auto entrepreneur.
Vous n'avez pas besoin de statuts, l'ouverture est gratuite et très rapide.
Le Paiement de vos charges est uniquement sur votre CA.
C'est le meilleur moyen de créer en toute sécurité.
N'hésitez pas à me consulter pour d'autres renseignements.
<http://www.lautoentrepreneur.fr>

Par **paris19**, le **04/02/2009** à **00:16**

Merci beaucoup pour votre réponse.
Je ne suis pas certaine que le statut d'auto entrepreneur me convienne car il y a un montant maximum assez limité au niveau C.A., montant que je pense dépasser assez vite. Je vais cependant y réfléchir tout de même pour le démarrage.
Je vous remercie encore et n'hésiterai pas à vous recontacter si j'ai d'autres questions.
Cordialement
Mme GAUTHIER

Par **virtualce**, le **04/02/2009** à **10:19**

Le statut d'auto-entrepreneur vous autorise à 32 000 € par an de CA.
Si vous avez un conjoint, rien ne l'empêche de créer aussi ce statut et donc vous monte la somme à 64 000 € par an.
Même si vous devez dépasser ces chiffres (5300 € de salaire mensuel quand même) vous aurez toujours 21.3 % de charges sur ces montants, donc beaucoup moins qu'en SARL.
Par ailleurs, 80 000 € sont autorisés en vente. Si votre métier comporte de la vente, vous pouvez cumuler vos crédits (en tant que consultant, je suis amené à vendre de l'informatique par exemple). Les charges sur ces ventes sont de 12 %.
Philippe